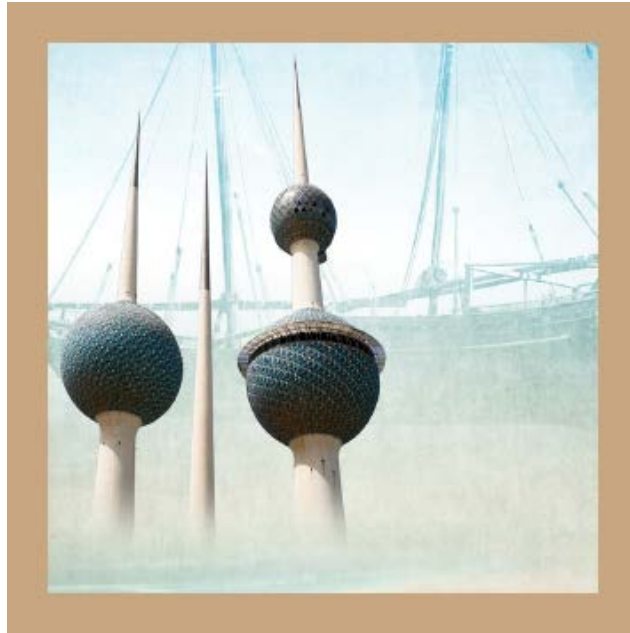




**Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale
Soixante-deuxième session, Koweït
5-8 octobre 2015**

Bulletin d'information n°1



Introduction

Le Koweït est situé dans le sud-ouest de l'Asie ; les pays qui l'entourent sont l'Iraq au nord et à l'ouest et l'Arabie saoudite au sud. Sa superficie est de 17 818 km² pour seulement 4 millions d'habitants. Le nom « Koweït » est dérivé du mot arabe « kut » qui veut dire forteresse et l'on pense que cela fait référence à une forteresse qui existait à l'origine à proximité de la côte. En raison de sa position géographique, le Koweït est considéré comme une porte d'entrée naturelle vers la Péninsule arabique au nord-est, une position qui lui a permis pendant longtemps de bénéficier de liens commerciaux importants. Le Koweït est caractérisé par la simplicité de sa topographie, le désert ondulant qui s'élève graduellement en altitude du niveau de la mer à l'est vers l'ouest et le sud-ouest. Il comprend neuf îles à l'intérieur de ses frontières. Le climat en été est très chaud et sec avec de fréquentes tempêtes de poussière alors que les températures en hiver sont assez élevées avec des pluies occasionnelles.



L'État de Koweït est une monarchie constitutionnelle démocratique. Suite à son indépendance en 1961, la Constitution a été promulguée en 1962. Il est doté d'un système parlementaire représenté par une assemblée nationale qui compte 50 membres. Lors de la création du pays, ses habitants dépendaient du commerce maritime et d'autres activités telles que la pêche aux perles. Suite à la découverte du pétrole, le Koweït est devenu largement dépendant des exportations de pétrole, et à un moindre degré du tourisme, du commerce et de l'industrie.

La capitale du Koweït est la ville de Koweït, qui est alimentée par les réseaux de transport de l'aéroport international du Koweït et de Port Shuweik. Dans la période qui a précédé la découverte du pétrole, la plupart des habitants du Koweït vivaient dans les villes qui étaient entourées par des murs et des portes qui étaient courants dans les pays arabes à l'époque. À partir d'une toute petite ville entourée par le premier mur construit en 1760, la cité s'est développée graduellement et a augmenté en taille. Deux murs supplémentaires ont été construits en 1814 et en 1920 pour accueillir la nouvelle cité qui se développait. Le troisième et dernier mur a été démoli en 1957 mais la superficie qu'il entourait est maintenant connue en tant que Capitale. La ville contient plusieurs monuments et bâtiments connus, y compris des centres commerciaux, des édifices et des palais officiels d'État et de gouvernement à l'instar de la Tour de la Libération, des Tours de Koweït, de l'Assemblée nationale koweïtienne, du Palais Al Seif, du Palais de Justice, de la Grande Mosquée et de la Bibliothèque nationale de Koweït.

L'hôtel Sheraton Kuwait est le lieu où se tiendra la soixante-deuxième session du Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale. Cet hôtel est situé à dans la ville de Koweït, à environ 25 km de l'aéroport (20 minutes en voiture).

Date et lieu

La soixante-deuxième session du Comité régional de la Méditerranée orientale est prévue du lundi 5 octobre au jeudi 8 octobre 2015 inclus à Koweït (État du Koweït), à l'hôtel Sheraton Kuwait.



Adresse :

Fahd Al Salem Street

P.O.Box 5902 Safat

13060 Kuwait

Téléphone : +965 183 5555 - 2242 2055

Télécopie : +965 2244 8032/4

Site Web : www.sheratonkuwait.com

Les réunions préparatoires techniques se dérouleront dans la Salle de conférences « Diamond » le 5 octobre 2015 à 9 heures ; elles seront suivies par la séance d'inauguration du Comité régional, qui se tiendra dans la même Salle de conférences à 19 heures.

Inscription

Le formulaire d'inscription à la soixante deuxième session du Comité régional est joint en annexe A. Chaque participant doit remplir ce formulaire et le renvoyer au Secrétariat de l'OMS au plus tard le 31 août 2015.

Composition et participation

Le Comité régional se compose d'un représentant de chacun des États Membres formant la Région OMS de la Méditerranée orientale. Les représentants pourront être accompagnés de suppléants et de conseillers (Article 1 du Règlement intérieur).

Le Directeur régional, en consultation avec le Comité régional, peut inviter des États qui ne sont pas Membres du Comité à participer, sans pouvoir voter, aux séances du Comité. Le Directeur régional, en consultation avec le Comité régional, peut également inviter des organisations non gouvernementales à participer aux délibérations du Comité (Article 2 du Règlement intérieur).

Vérification des pouvoirs

Les États Membres doivent faire parvenir au Directeur régional, **au moins 15 jours** avant la date fixée de la séance d'ouverture du Comité, le nom de leurs représentants, notamment les suppléants et les conseillers. De même, les organisations et États invités à être représentés à la session doivent fournir le nom des personnes qui les représenteront. Les pouvoirs des représentants ainsi que le

nom des suppléants, conseillers et observateurs doivent être soumis au Directeur régional, dans la mesure du possible, au moins deux jours avant la séance d'ouverture du Comité régional. Ces pouvoirs doivent être délivrés par le Chef de l'État, le Ministre des Affaires étrangères, le Ministre de la Santé ou toute autre autorité compétente (Article 3 du Règlement intérieur).

Langues de travail

Les langues de travail du Comité sont l'anglais, l'arabe et le français. Les déclarations effectuées dans ces langues seront interprétées simultanément dans les deux autres langues.

Ordre du jour et autres documents

L'ordre du jour provisoire du Comité régional (Document EM/RC62/1) est joint à l'annexe B. Les autres documents officiels de la session seront disponibles en anglais, arabe et français sur la page d'accueil du site Web de l'OMS dédié au Comité (<http://www.emro.who.int/fr/about-who/rc62>) à partir du début du mois de septembre 2015. Aucun document ne sera envoyé par la poste. Par ailleurs, il est demandé aux participants d'apporter l'ensemble des documents à la réunion car un nombre limité de copies sera disponible.

Documents soumis par les délégations

Nous saurions gré aux délégations souhaitant proposer des projets de résolutions à distribuer lors du Comité régional, de bien vouloir les remettre au Secrétariat **au moins deux jours avant** le jour fixé pour les discussions sur la proposition, afin que les documents puissent être traduits et reproduits dans les langues de travail, puis distribués aux délégations.

Formalités pour le voyage

Les délégués/participants sont priés de prendre leurs dispositions quant à leur voyage aller-retour. Nous vous informons que le Bureau régional de l'OMS a conclu un accord avec les compagnies aériennes membres de Star Alliance afin de proposer un tarif préférentiel pour cette réunion uniquement, comprenant une réduction sur les tarifs internationaux publiés, pour les voyageurs se rendant à la soixante-deuxième session du Comité régional.

Les tarifs réduits en classe affaires sont les suivants :

- 20 % de réduction pour les classes C et J
- 10% de réduction pour les autres classes affaires

Les tarifs réduits en classe économie sont les suivants :

- 15 % de réduction pour les classes Y et B
- 10 % de réduction pour les classes K, M, H, et Q

Afin de bénéficier des tarifs réduits susmentionnés, les voyageurs doivent effectuer leur réservation auprès de l'agence de voyage de l'OMS (EXCEL Travel) :

Courriel : excel-travel@eg.hrgworldwide.com

Personne à contacter : Mme Caroline Kamal/Responsable

Téléphone portable : +20122 366 1441

Le paiement des billets d'avion doit s'effectuer par carte de crédit.

Il est vivement conseillé aux participants de s'assurer, avant de quitter leur pays, que leur réservation de vol pour le retour est confirmée, car il pourrait être difficile d'obtenir une réservation ou d'effectuer tout changement à bref délai. Le Secrétariat fournira une assistance pour le voyage durant la session, si nécessaire.

Arrivée au Koweït

À la condition que les participants aient fourni leurs coordonnées de vol à temps, un service de transport pour se rendre à l'hôtel sera assuré à l'arrivée à l'aéroport international de Koweït. Afin de faciliter le processus, nous vous saurions gré de bien vouloir nous retourner l'Annexe A dûment complétée avec les détails du vol.

La durée du trajet en voiture de l'aéroport jusqu'à l'hôtel est d'environ 20 minutes.

Visa d'entrée au Koweït

Les représentants et participants se rendant au Koweït doivent obtenir un visa d'entrée dans leur pays de résidence avant leur départ. Le Bureau régional a ainsi pris des dispositions avec le ministère de la Santé du Koweït afin qu'il soit délivré à l'ensemble des participants un « certificat de visa d'entrée ». Afin d'en bénéficier les représentants et participants doivent envoyer une copie clairement numérisée de leur passeport national au Bureau régional de l'OMS au Caire, **avant le 31 août 2015**.

Privilèges et immunités

Tous les délégués des États Membres participant à titre officiel au Comité régional au Koweït, ainsi que leurs suppléants et leurs conseillers, bénéficieront des privilèges et immunités normalement accordés aux représentants assistant aux réunions organisées par les institutions spécialisées des Nations Unies, tels qu'ils sont énoncés dans la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées.

Prescriptions sanitaires à l'arrivée et au départ

Selon les informations contenues dans la publication de l'OMS intitulée « Voyages internationaux et santé », le Gouvernement du Koweït n'exige pas de certificat de vaccination des voyageurs internationaux, sauf de ceux en provenance de zones où sévit la fièvre jaune. Toutefois, les participants sont aimablement priés de se renseigner auprès de l'agence de voyage ou de la compagnie aérienne concernée dans leur propre pays au sujet de tout changement éventuel concernant les prescriptions sanitaires à respecter.

Assurance

Le Secrétariat décline toute responsabilité quant aux accidents corporels, à la perte ou aux dommages causés aux effets personnels des participants et de leurs accompagnants, occasionnés pendant la soixante-deuxième session du Comité régional de la Méditerranée orientale ou résultant indirectement de celle-ci. Les participants doivent prendre les dispositions nécessaires pour ce qui est de l'assurance maladie et voyage.

Hébergement

Des dispositions ont été prises pour l'hébergement à l'hôtel Sheraton Kuwait et à l'hôtel Four Points (qui est géré par l'hôtel Sheraton Kuwait). Les tarifs des chambres sont inclus dans la demande de réservation (Annexe A). Les participants doivent remplir le formulaire et le renvoyer au Secrétariat de l'OMS **d'ici au 31 août 2015 au plus tard**.

Nous ferons les réservations dans l'ordre où nous les recevrons et informerons les intéressés des mesures prises par retour du courrier. Il importe également que les demandes de réservation indiquent avec précision la durée exacte du séjour, le nombre de réservations et si la chambre ou suite sera occupée par une personne ou deux personnes.

En outre, nous tenons à signaler que le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale ne sera pas en mesure de garantir la réservation et le tarif des chambres pour les demandes reçues **après le 31 août 2015**.

Transports

Le transport sera assuré à l'arrivée et au départ et pour toutes les réceptions officielles se tenant ailleurs qu'à l'hôtel. Veuillez noter que le transport ne sera assuré qu'à partir et en direction du lieu de la tenue de la soixante-deuxième session du Comité régional, à savoir l'hôtel Sheraton Kuwait (et l'hôtel Four Points).

Services bancaires

Le taux de change actuel est de 1 dollar des États-Unis = KWD 0,303. Ce taux peut changer si les taux venaient à être révisés. Les devises étrangères peuvent être changées à l'hôtel, dans n'importe quelle banque à Koweït ou auprès des bureaux de change autorisés. La banque de l'hôtel est ouverte 24 heures sur 24. Les principales cartes de crédit sont acceptées dans la plupart des établissements.

Climat

En octobre, les températures sont normalement chaudes dans la journée et douces le soir, comprises à cette période de l'année entre 32 °C (maximum) et 20 °C (minimum).

**COMITÉ RÉGIONAL DE LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALE**
Soixante-deuxième session
Koweït (État du Koweït), 5-8 octobre 2015

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Veillez remplir le présent formulaire et inscrire votre choix de chambre et de transport puis l'envoyer par courriel à emrgoasu@who.int et jaffalj@who.int, ou par télécopie au numéro suivant : +202 26702492-4. Le formulaire doit être renvoyé à l'OMS d'ici au 31 août 2015 au plus tard.

1. Données personnelles

Nom :	Nationalité :
Titre :	
Représentant (Pays/Organisation) :	
Téléphone :	Courriel :

2. Réservations à l'hôtel Sheraton Kuwait et/ou à l'hôtel Four Points (géré par le Sheraton)

Veillez faire votre choix parmi la liste de catégories de chambres. Les tarifs sont en dinars koweïtiens et n'incluent pas les frais de service de 15 %. Les tarifs indiqués comprennent l'occupation de la chambre uniquement (le petit-déjeuner n'est pas compris).

Type de chambre (à l'hôtel Sheraton Kuwait)	Taux unique (en dinars koweïtiens)	choix
Chambre standard simple	80	
Chambre double	90	
Chambre Deluxe	140	
Suite Exécutive (suite avec une chambre)	220	

Les tarifs ci-dessus comprennent l'occupation de la chambre uniquement par nuit, veuillez ajouter 15 % de frais de service.

Type de chambre (à l'hôtel Sheraton Kuwait Towers)	Taux unique (en dinars koweïtiens)	Choix
Chambre standard simple	90	
Chambre double	100	
Chambre Deluxe	150	
Suite Exécutive (suite avec une chambre)	230	
Suite Diplomatique	500	
Suite Française	800	

Les tarifs ci-dessus comprennent l'occupation de la chambre uniquement par nuit, veuillez ajouter 15 % de frais de service.

Type de chambre (à l'hôtel Sheraton Kuwait Saint Regis Tower)	Tarif unique (en dinars koweïtiens)	Choix
Chambre standard simple	90	
Chambre double	100	
Suite Exécutive (suite avec une chambre)	240	
Suite Présidentielle	1000	
Suite Royale	1250	
Suite Amiri	1300	

Les tarifs ci-dessus comprennent l'occupation de la chambre uniquement par nuit, veuillez ajouter 15 % de frais de service.

Type de chambre (à l'hôtel Four Points)	Tarif unique (en dinars koweïtiens)	Choix
Chambre standard simple classique	70	
Chambre double	80	
Chambre Deluxe (simple)	75	
Chambre Deluxe (double)	85	
Chambre Supérieure (simple)	110	
Chambre Supérieure (double)	120	

Les tarifs ci-dessus comprennent l'occupation de la chambre uniquement par nuit, veuillez ajouter 15 % de frais de service.

Type de chambre (à l'hôtel Four Points, aux étages « business »)	Taux unique (en dinars koweïtiens)	Choix
Chambre standard simple classique	80	
Chambre double	90	
Chambre Deluxe club (simple)	85	
Chambre Deluxe club (double)	95	
Chambre simple (Preferred)	85	
Chambre double (Preferred)	95	
Suite Junior	140	
Suite Business	250	
Suite Ambassadeur	950	

Les tarifs ci-dessus comprennent l'occupation de la chambre uniquement par nuit, veuillez ajouter 15 % de frais de service.

3. Transport

Si vous arrivez à l'aéroport international de Koweït et souhaitez être transporté(e) jusqu'à l'hôtel et/ou si vous partez de cet aéroport et souhaitez y être transporté(e) lors de votre départ, veuillez indiquer les coordonnées de votre vol :

Transport pour l'arrivée <input type="checkbox"/>		Transport pour le départ <input type="checkbox"/>	
Date		Date	
Vol n°		Vol n°	
Heure		Heure	

4. Assistance pour le visa à l'arrivée

Si vous avez besoin d'une assistance pour l'obtention d'un visa d'entrée au Koweït, veuillez cocher la case ci-dessous et joindre une copie clairement numérisée de votre passeport.

Projet d'ordre du jour provisoire

1. **Ouverture de la session**
 - a) Élection du bureau
 - b) Adoption de l'ordre du jour EM/RC62/1
2. **a) Rapport annuel du Directeur régional 2014** EM/RC62/2

Rapports de situation sur les domaines suivants :

 - b) Éradication de la poliomyélite EM/RC62/INF.DOC.1
 - c) Préparation et riposte aux situations d'urgence EM/RC62/INF.DOC.2
 - d) Mise en œuvre de la Déclaration politique des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles EM/RC62/INF.DOC.3
 - e) Principales capacités nationales requises pour l'application du Règlement sanitaire international : respect de la date butoir de 2016 EM/RC62/INF.DOC.4
 - f) Couverture sanitaire universelle EM/RC62/INF.DOC.5
 - g) Stratégie régionale pour la santé et l'environnement 2014-2019 EM/RC62/INF.DOC.6
 - h) Sauver les vies des mères et des enfants EM/RC62/INF.DOC.7
 - i) Stratégie régionale pour l'amélioration des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil 2014-2019 EM/RC62/INF.DOC.8
 - j) Mise en œuvre de la réforme de l'OMS EM/RC62/INF.DOC.9
3. **Discussions techniques**
 - a) Sécurité sanitaire mondiale, avec une attention particulière pour le coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-Cov) et le virus H5N1 EM/RC62/Tech.Disc.1
 - b) Des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs pour le développement durable dans le programme de développement pour l'après-2015 EM/RC62/Tech.Disc.2

4. **Documents techniques**
 - a) Tour d’horizon de l’éducation médicale : défis, opportunités et perspectives d’avenir EM/RC62/3
 - b) Intensifier les soins de santé mentale : cadre d’action EM/RC62/4
5. **Assemblée mondiale de la Santé et Conseil exécutif**
 - a) Résolutions et décisions d’intérêt régional adoptées par la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé et le Conseil exécutif à ses cent trente-sixième et cent trente-septième sessions EM/RC62/5
 - b) Examen du projet d’ordre du jour provisoire de la cent trente-huitième session du Conseil exécutif de l’OMS EM/RC62/5-Annexe 1
 - c) Plan d’action mondial pour les vaccins EM/RC62/6
6. Rapport de la troisième réunion du Comité consultatif technique auprès du Directeur régional EM/RC62/INF.DOC.10
7. **Attribution de prix**
 - a) Attribution du prix et de la bourse d’études de la Fondation Dr A.T. Shousha EM/RC62/INF.DOC.11
 - b) Attribution du prix de l’État du Koweït pour la Lutte contre le Cancer, les Maladies cardio-vasculaires et le Diabète dans la Région de la Méditerranée orientale EM/RC62/INF.DOC.12
 - c) Attribution du Prix de la recherche sur le syndrome de Down EM/RC62/INF.DOC.13
8. Lieu et date des sessions futures du Comité régional EM/RC62/INF.DOC.14
9. Autres affaires
10. Séance de clôture